

Lundi 27 juillet 2020

## - NOTE AUX RÉDACTIONS -

### [INFO TRAVAUX]

### Travaux d'entretien Arrondissement de Dunkerque

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département effectuera, **à compter du lundi 3 août 2020 et pour une durée de 1 mois** (sous réserve des conditions climatiques et des aléas de chantier), des travaux de réfection de la chaussée sur les sections de route ci-après :

- **RD18 (rue Rémi Goetgheluck) et RD947 (rue de l'église Steenvoorde), du carrefour avec la RD948 grand place Norbert Segard jusqu'à la rue de la Bergerie**  
*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD948 rue de Cassel, RD18A rue de Verdun, Avenue de la Bergerie, RD947 rue d'Hondschoote.*
- **RD947 (rue de Caëstre et rue de Steenvoorde) à Eecke, de l'entrée d'agglomération sur la RD947 rue de Caëstre jusqu'à la sortie d'agglomération (rue de Steenvoorde)**  
*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 933 route de Cassel, rue de Dunkerque ; RD37 route de Steenvoorde, route d'Hazebrouck en direction de la frontière belge, RD948 route de Poperinghe, RD18 route de Godewaersvelde / route de Steenvoorde, RD69 rue d'Eecke, RD139 route d'Eecke/rue de Godewaersvelde.*
- **RD 946 à Estaires, du carrefour avec la RD947 rue Kennedy jusqu'au giratoire à l'intersection avec la rue de Merville**  
*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD122D rue du Pont de Lys, rue d'en Bas, rue du Duc de Berry, rue de Béthune, RD945 direction Le Nouveau Monde, RD947 rue du Président Kennedy.*

L'accès aux riverains et commerces sera maintenu pendant les travaux.  
Chaque chantier durera 1 à 3 jours.

Montant des travaux : 278 165 Euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.